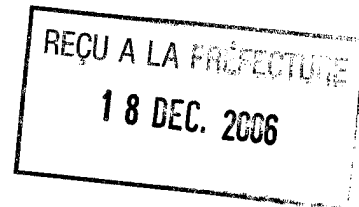


N° CG 2007/I - 10<sup>e</sup>/02  
Séance du 14 DEC. 2006



**BP 2007 – LES ACTIONS DEPARTEMENTALES  
EN FAVEUR DU SPORT**

Le Conseil Général,

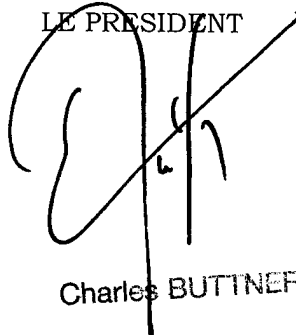
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative en date du 23 novembre 2006,
- VU l'avis des commissions réunies en date du 12 décembre 2006,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**


- Décide d'adopter les crédits qui sont proposés dans les différentes rubriques d'intervention en matière sportive, tant en dépenses qu'en recettes, prévues dans le rapport;
- autorise l'inscription budgétaire suivante telle qu'elle apparaît en annexe 1:
  - **13 330 000 €** en Autorisations de programme nouvelles
  - **6 290 689 €** en Crédits de paiement sur la section d'investissement
  - **2 391 748 €** en Crédits de paiement sur la section de fonctionnement
  - **12 134 €** en recettes de fonctionnement

- donne délégation à la Commission Permanente dans les cas prévus par le rapport, à savoir:
  - la programmation des subventions d'investissement aux Communes, aux regroupements de Communes et aux Associations,
  - les subventions relatives aux actions des Comités départementaux et clubs sportifs,
  - l'examen du renouvellement des conventions de partenariat avec les Comités départementaux sportifs
  - les subventions attribuées au titre de l'encouragement au sport,
  - les subventions relatives à l'animation socio-éducative.
  
- autorise le Président à signer les conventions annexées au rapport avec le Centre Sportif Régional Alsace, le Conseil Départemental des Sports, l'UNSS, l'USEP et le Cercle de Voile de Mulhouse;
  
- autorise également le Président à signer les conventions de versement correspondantes pour les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 23 000 €;

RECU A LA PRESIDENT  
18 DEC. 2006

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTINER

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet le 18 DEC. 2006  
Présenté le 29 DEC. 2006  
Pour le Préfet, le Secrétaire Général  
Ludovic LIONS



Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions